

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2005 - Convocation du 21/10/2005
Compte rendu affiché le : 04/07/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27

Présents :

M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;
Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M.
MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme
PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD;
Mme BERRA; Mme ZULI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle
MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés :

Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMAN (pouvoir
à M. GONDELAUD); Mme MARMONIER (pouvoir à M.
RODRIGUEZ)

Absents :

M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Dénomination de voies

Lors de la présentation générale du principe création d'une zone de stationnement réglementé, il avait été indiqué que pour des raisons de commodité, la dénomination de certaines voies communales devait être revue.

S'agissant d'une compétence propre du conseil municipal, l'assemblée est invitée à accepter les modifications suivantes :

- le parking de la piscine devient la "place du Nymphée",
- le parking du marché Nord devient la "place de la Saône",
- la zone de stationnement située à l'angle de la rue Victor Hugo, de l'avenue Marie-Thérèse Prost (parking devant la maison de la musique) devient la "place de l'ancien collège".

Par ailleurs, l'opération immobilière réalisée par la société "art promotion" sur les terrains ex Pons, nécessitent la dénomination des voies de desserte.

Ainsi, sont proposées la création de l'allée des Torrières qui desservira les deux immeubles situés à l'Ouest de l'opération et l'allée des teinturiers, qui desservira les maisons individuelles et de petits immeubles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de dénommer les voies communales,
- **ADOpte les propositions formulées définies ci-dessus présentées conformément aux plans annexés à la présente,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 octobre 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 14/11/2005
Publication ou affichage du 15/11/2005
Paul LAFFLY,
Maire.